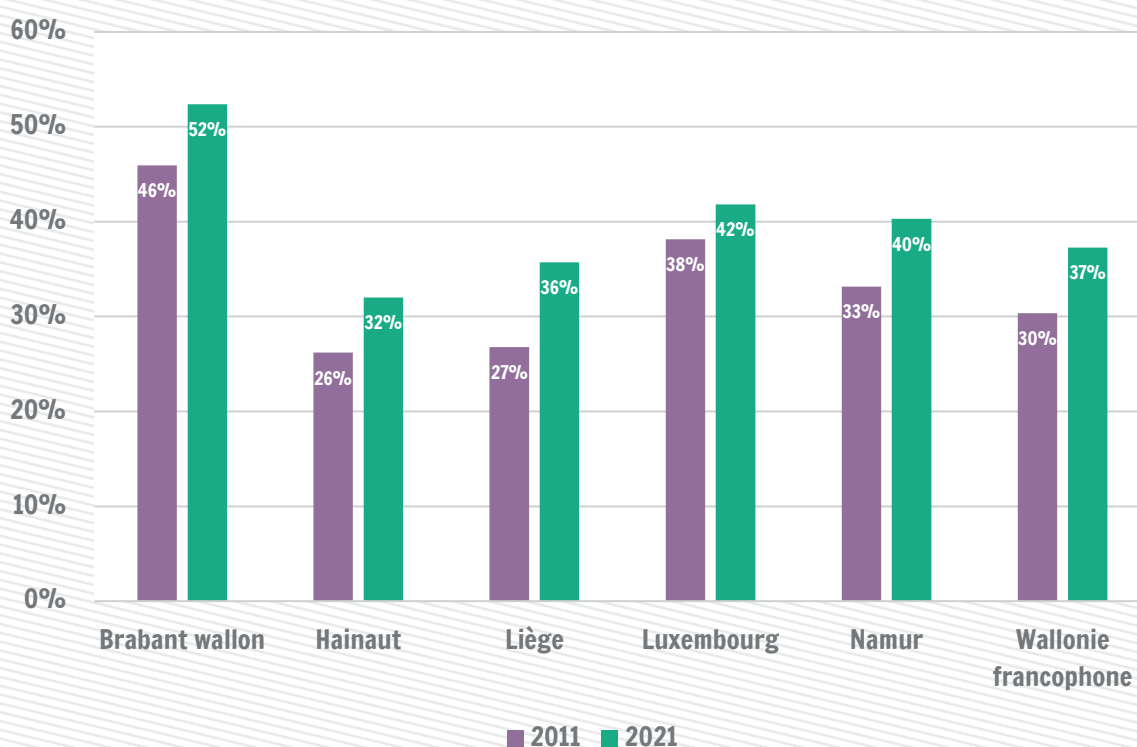


Accueil préscolaire et taux de couverture - Erratum

37%

C'est le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance, en Wallonie, en 2021, soit 37 places pour 100 enfants

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de places : ONE (FWB), 31 décembre 2011 et 2021 ; Population : Statbel - Registre National au 1er janvier 2012 et 2022 ; Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. Pour la Wallonie francophone, le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE était de 33 147 le 31 décembre 2021.

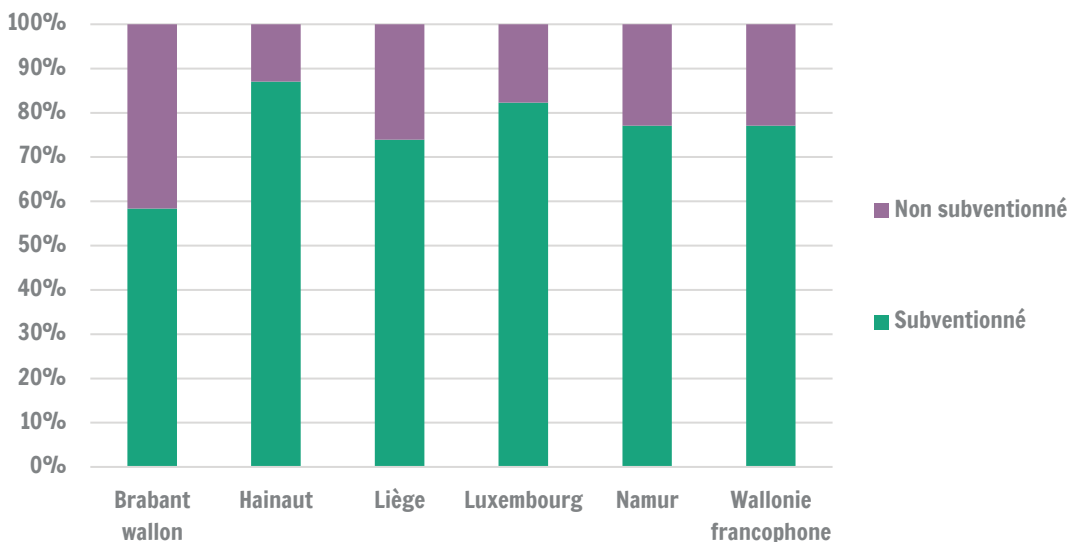
Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 37,3 % en 2021, soit 37 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 30,3 % en 2011, ce qui équivaut à une augmentation de 6,9 points de pourcentage au cours de la dernière décennie.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (soit les enfants âgés de 0 à 2,5 ans). Dans le cas de la Wallonie, alors qu'il était en légère augmentation auparavant, le nombre d'enfants diminue progressivement depuis 2011. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+2 674 places entre 2011 et 2021, soit une augmentation de 9 %) se traduit donc en une augmentation plus importante du taux de couverture en places d'accueil (+23 % entre 2011 et 2021). Il est à noter que cette augmentation s'observe surtout avant 2018, le nombre de places stagnant, voire diminuant, ces dernières années (- 1 153 places entre le 31/12/2019 et le 31/12/2021).

Des disparités existent entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (52 % en 2021). En provinces de Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2011, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 32 % et 36 %. C'est en province de Liège que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 27 % en 2011 à 36 % en 2021.

Accueil préscolaire et taux de couverture - Erratum

Répartition des places d'accueil selon le mode de subventionnement en 2021



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB)

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et les milieux d'accueil non subventionnés (mais néanmoins autorisés par l'ONE). En Wallonie en 2021, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 77 % et 23 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 13 % de places non subventionnées.

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter, c'est-à-dire les enfants âgés de 0 à 2,5 ans (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et sont mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1. Les enfants domiciliés dans les 9 communes germanophones ne sont pas pris en compte.

Notons que les versions antérieures de cette fiche prenaient en compte les places d'accueil de la Communauté germanophone.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2021, le taux calculé sur cette base est de 49,7 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone. On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2021 :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/RA-ONE-en-chiffres-2021.pdf

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2024